

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR
N°0 Nov 2018



La Fédération Chimie Energie CFDT couvre les entreprises des branches professionnelles du caoutchouc, de la chimie, des industries électriques et gazières, des instruments à écrire, de la navigation de plaisance, du papier-carton, du pétrole, de la pharmacie, de la plasturgie et du verre. Elle œuvre pour la transition énergétique et soutient activement l'émergence de filières industrielles. Par son action au quotidien, elle contribue à créer les emplois de demain. Pour la FCE-CFDT, l'emploi est une condition clé de la réussite de la transition énergétique mais en aucun cas une variable d'ajustement. Cette transition doit anticiper les mutations industrielles et numériques pour assurer les transitions professionnelles. Elle doit permettre, par le dialogue social, de sécuriser les parcours des salariés et favoriser le développement des entreprises.

CAHIER D'ACTEUR

LA FCE-CFDT DEFEND LES RESEAUX ENERGETIQUES

La loi de Transition Énergétique Pour une Croissance Verte prévoit que la PPE 2018-2023 intègre un volet sur le « développement équilibré des réseaux pour favoriser la production locale et les réseaux intelligents ».

Par ailleurs, ainsi que cela a été précisé dans le Plan Climat, établi en vue de concrétiser l'accord de Paris, le développement ambitieux des énergies renouvelables est conçu comme l'un des piliers de la transition énergétique afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans la présente contribution, la FCE-CFDT souhaite rappeler le rôle majeur des réseaux d'électricité et de gaz trop souvent occulté dans les débats autour de la transition énergétique. Le maintien et le renforcement des infrastructures de réseaux, performantes et de qualité, dont bénéficie le pays, est une condition incontournable de réussite de la transition énergétique en cours.

Dans un marché de l'électricité et du gaz de plus en plus ouvert à la concurrence, c'est en effet le réseau qui porte l'essentiel des missions de service public de l'énergie. En effet, alors que le prix de fourniture est librement fixé par les fournisseurs, le tarif d'acheminement est, sauf exceptions pour le gaz, le même en tout point du territoire en application du principe de péréquation tarifaire de l'acheminement. La FCE-CFDT est profondément attachée à ce principe qui fait consensus. Elle met en garde contre les tentatives de le remettre en cause.

La présente contribution est centrée sur les problématiques relatives aux réseaux d'électricité et de gaz (hors réseaux de chaleur) et vient en complément du cahier d'acteur général écrit par la confédération CFDT et des cahiers d'acteur relatifs au gaz et à l'hydroélectricité écrits par la FCE-CFDT.

Pour nous contacter :

Fédération Chimie Energie CFDT 47-49, avenue Simon Bolivar 75019 Paris

Numéro de téléphone : 01.56.41.53.00

Site internet : <http://www.fce.cfdt.fr> Courriel : fce@fce.cfdt.fr

LE ROLE DES RESEAUX ENERGETIQUES



Les réseaux au service des territoires et du développement local

Les réseaux, qu'ils soient dits de « transport » pour les grandes distances ou de « distribution » pour les courtes distances, ce sont d'abord les médiateurs physiques indispensables entre la production et la consommation d'électricité ou de gaz. Sans ce lien, l'électricité ou le gaz ne sont tout simplement pas acheminés entre le lieu de production ou d'approvisionnement et le lieu de consommation. Les lignes électriques ou les liaisons gazières sont aussi les « liens » qui matérialisent la solidarité entre les territoires. Ceci est rendu possible par le fait que le réseau est « maillé » et constitue une grande toile d'araignée où tous les points du réseau sont interconnectés. Ainsi en cas de défaillance ou de problème sur une partie du réseau, le reste du système assure le secours, garantissant ainsi la sécurité d'approvisionnement sur tout le territoire métropolitain et même européen. De même, lorsqu'un territoire manque d'électricité, ce sont les autres territoires qui viennent compenser en temps réel ce déficit.

Ainsi, le réseau, piloté nationalement pour l'essentiel, est au service des territoires et du développement local. Aussi est-il fondamental de sauvegarder l'intégrité de cet outil. A cet égard, la FCE-CFDT, opposée à toute remise en cause du monopole du transport et de la distribution d'électricité, défend une interprétation

restrictive des notions communautaires de réseaux fermés de distribution, de communautés locales d'énergie et de lignes marchandes dans la mesure où ces notions tendent toutes à affaiblir les gestionnaires de réseaux publics.



Les réseaux au service du développement des ENR

Comme toute production d'électricité, les énergies renouvelables électriques doivent être raccordées au réseau électrique pour faire le lien avec les zones des consommations. De même pour le gaz avec les centrales de biogaz par exemple. C'est donc le développement du réseau qui permet d'accueillir les ENR et de garantir leur essor. Autrement dit, on l'oublie souvent mais le réseau très maillé français est un atout fondamental pour la transition énergétique et constitue un actif national qu'il faut valoriser.

Le développement des ENR éolienne et solaire, du fait de leur caractère intermittent, rend plus difficile pour les gestionnaires de réseaux le maintien à tout instant de l'équilibre entre production et consommation. Pour y faire face, ces derniers peuvent recourir aux moyens pilotables (centrales de production thermiques ou hydrauliques), aux effacements de consommation et aux moyens de stockage (STEP, batteries) dont le développement est certes prometteur mais reste pour l'heure embryonnaire. Afin de pallier l'intermittence des

ENR, les gestionnaires de réseaux mettent en œuvre des « solutions intelligentes » (« smart grid ») permises par la numérisation du réseau, dont les compteurs communicants Linky et Gazpar ou la recharge intelligente des véhicules sont des briques essentielles.



Enfin, le maillage du réseau permet également un «foisonnement» des variations de production et de consommation, ce qui limite les besoins en moyens pilotables pour compenser les déséquilibres. Le développement du réseau, couplé à sa numérisation, est ainsi une solution économiquement pertinente pour assurer le développement des ENR.

En d'autres termes, loin de rendre obsolètes les réseaux, l'essor des ENR est indissociable de leur développement et le restera tant qu'il n'y aura pas de rupture technologique dans le domaine du stockage de l'électricité.



PRESERVER LES GESTIONNAIRES DE RESEAUX POUR REPENDRE AUX NOUVEAUX DEFIS

La FCE-CFDT tient à souligner que les défis induits par la transition énergétique ne doivent pas être le prétexte à la remise en cause des valeurs fondamentales de solidarité qui sous-tendent l'organisation du secteur depuis l'après-guerre. En particulier, s'agissant des réseaux, la péréquation tarifaire de l'acheminement doit impérativement être préservée.

Permettre aux gestionnaires de réseaux de proposer aux consommateurs un service de base en matière de consommation intelligente



Dans le même esprit, la libre concurrence ne doit pas occulter l'intérêt général. Les frontières entre ce qui doit relever du privé ou du public doivent être finement analysées avec la préoccupation constante de l'intérêt de la collectivité. Ainsi en va-t-il de l'exploitation des données numériques dans le domaine de l'électricité et du gaz. Les gestionnaires de réseaux ne doivent pas être exclus du champ d'exploitation de ces données au prétexte que cela relèverait exclusivement du champ concurrentiel. Etant au cœur des systèmes électriques et gaziers, ils sont en effet les mieux à même d'en extraire les meilleurs enseignements pour le bénéfice de tous, sous le contrôle du régulateur.

Aussi il nous semble essentiel de permettre aux gestionnaires du réseau de distribution de proposer aux consommateurs un service de base en matière de consommation intelligente. Ce service serait couvert par le TURPE et les ATRD/ATRT. Il permettrait aux personnes les plus précaires ou n'ayant pas un accès aisé aux nouvelles technologies d'obtenir un service de qualité pour limiter leur facture d'électricité ou de gaz.

Contre la réduction du périmètre d'intervention des gestionnaires de réseaux

Les gestionnaires de réseaux français sont reconnus pour leurs compétences techniques et leur efficacité grâce à l'intégration de tous les métiers des réseaux électriques, y compris celui de la R&D. Par exemple, sur le plan de la compétitivité directe de l'acheminement d'électricité, une étude commandée par la CRE en 2016 a montré la très bonne place des gestionnaires français en Europe (Schwartz&Co 2016). Dans ce contexte, il est contre-productif pour la collectivité de chercher à rogner leurs prérogatives. Ainsi en va-t-il du projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, qui comporte une disposition permettant aux personnes physiques et morales d'effectuer elles-mêmes les travaux de raccordement de leur installation au réseau, en lieu et place des gestionnaires de réseaux. Cette disposition, si elle était adoptée, ferait peser un grand risque sur le rythme attendu et le coût d'intégration des ENR. Nous devons nous appuyer sur des acteurs qui ont fait leurs preuves plutôt que d'opter pour des solutions exclusivement centrées sur le marché et la concurrence.

Pour un rapprochement entre gestionnaires de réseaux

Pour rendre le système énergétique plus efficace, des synergies commencent à émerger en matière d'hybridation des réseaux électrique et gaziers (Power to gas) et de gestion des flexibilités du système, lui-même complexifié par l'intermittence des ENR éoliennes et solaires. Par exemple, les difficultés liées au stockage de l'électricité pourraient être en partie résolues en la « transformant et en la stockant » sous forme de gaz, à condition d'améliorer les rendements actuels et de penser ensemble les réseaux de gaz et d'électricité. Aujourd'hui, les différents gestionnaires de réseaux ont trop tendance à s'ignorer ou à se méfier les uns des autres. Partageant des modèles économiques et des problématiques similaires, ils doivent au contraire se tourner davantage les uns vers les autres. Ainsi, nous paraît-il souhaitable de rapprocher les gestionnaires de réseaux au travers de projets communs, voire de filiales communes pour réfléchir ensemble à certaines problématiques (gestion des données, hybridation des réseaux d'électricité et de gaz,

relations avec les territoires, optimisation des investissements, etc).

Agir au niveau européen pour que le 4ème paquet Energie préserve les réseaux

Enfin, la FCE-CFDT invite le Gouvernement français à peser de tout son poids dans le cadre du trilogue en cours relatif au paquet « Une Energie propre pour tous les européens ». En effet, ce paquet porte en germe certaines dispositions, souvent très techniques, susceptibles de désorganiser durablement les réseaux électriques, de faire peser un risque sur l'intégration rapide des ENR et d'entraîner des surcoûts insupportables pour les consommateurs.

L'une de nos principales inquiétudes concerne les communautés locales d'énergie en lien avec le concept d'autoconsommation collective. Ces communautés locales font peser un risque grave sur la péréquation tarifaire et la solidarité entre les territoires. Il ne s'agit pas de rejeter en bloc ces concepts mais d'éviter toute dérive communautariste qui irait à l'encontre de l'intérêt de la collectivité dans son ensemble.



En conclusion :

La FCE-CFDT rappelle que, pour limiter les effets du changement climatique, la France doit s'appuyer sur les atouts dont elle dispose et notamment sur les gestionnaires de réseaux. En effet, par la compétence de leurs salariés, leur place au cœur du système énergétique et leur capacité d'adaptation, ces derniers sont le levier incontournable d'une transition énergétique rapide et réussie. Il est temps de les renforcer et non de les mettre à mal.